

LES SITES BEKAKRA.FR - MINDSETINV.FR

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

Tag: [Enquête](#)



Les sites ont été créés le 20/07/2023 et 06/10/2023. Ils sont inscrits sur la liste noire du site [abe-infoservice.fr](#) depuis le 26/10/2023.

Les sites internet

Le site [bekakra.fr](#)

Il a été créé le 20/07/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/bekakra.fr>

Le site [mindsetinv.fr](#)

Il a été créé le 06/10/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/mindsetinv.fr>

Nos recherches

Les sites sont ouverts. L'examen du contenu permet de constater l'absence totale de toute information juridique y compris des agréments obligatoires au vu des produits proposés. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Les pages accueil

[La-page-accueil-du-site-bekakra.pdf](#)

[La-page-accueil-du-site-mindsetinv.pdf](#)

Le graphisme des deux sites est assez étonnant pour des sites de placement. On peut constater que la couleur est présente...

Ce type de charte graphique nous fait penser à des sites créés par les brouteurs africains tant ils sont différents de ceux créés par les réseaux franco-israéliens.

Les produits

Il est proposé des livrets d'épargne à des taux impossibles à obtenir. Aucune explication sur ce miracle n'est fournie.

Le site bekakra.fr propose 6.99 %. Le site mindsetinv.fr 5.99 % !

Ces deux sites sont en fait destinés à collecter des datas. Le public ciblé semble être les entreprises qui ont trop de trésorerie.

Les informations juridiques

Nous publions ci-dessous les pages "mentions légales" des deux sites

[Les-mentions-legales-du-site-bekakra.pdf](#)

[Les-mentions-legales-du-site-mindsetinv.pdf](#)

Celles du site mindsetinv.fr renvoient vers bekakra.fr. Le nom du propriétaire est tellement générique qu'il n'est pas identifiable. Il l'est d'autant plus qu'il n'y a ni n° de téléphone ou d'adresse.

Il convient de relever qu'en bas de la page accueil, il est mentionné comme nom "investissement alternatif" qui n'est pas plus identifiable.

Le site mindsetinv.fr est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 26/10/2023.

Le site bekakra.fr est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 26/10/2023.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter

à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que

vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

